

de la politique agricole pour le Canada et les Canadiens.

C'est la Commission des grains qui est chargée d'appliquer la loi sur les grains dans notre pays. Je crois que ce service peut s'attribuer le mérite de notre bonne renommée sur le marché mondial en ce qui concerne la qualité de notre produit. Tous ceux d'entre nous qui produisent des céréales dans l'Ouest du Canada aiment discuter avec l'agent de l'élevateur sur les catégories, le poids, l'entreposage et toute autre chose du même genre, mais nous sommes tous fiers de l'organisation qui nous a permis d'obtenir notre part du marché mondial de cette denrée si importante qu'elle représente peut-être plus de puissance qu'aucun autre article employé dans le monde. Quand j'y pense, je ne puis m'empêcher de dire...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais, comme il est six heures, je dois maintenant quitter le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Nasserden: Monsieur le président, à six heures, je parlais, entre autres choses, d'un programme agricole national conçu de plus en plus de telle sorte que tous nos agriculteurs bénéficient d'une égale attention. J'ai tenu à féliciter le gouvernement, en particulier le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture, de ce qu'ils ont fait pour atteindre cet objectif; il y a aussi un autre membre du cabinet, le ministre du Commerce, qui n'oublie jamais les agriculteurs. Le commerce et l'agriculture se complètent l'un l'autre. Sans vouloir que le ministre s'enorgueillisse trop, je dirai tout de même qu'il a accompli une tâche digne de mention depuis quelques mois, puisqu'il a accru les ventes de céréales de l'Ouest, surtout les ventes de blé. Il va de soi que la même chose s'applique aux ventes de céréales de l'Est.

J'ai déjà parlé des modifications qu'a adoptées la Chambre, sans les mentionner séparément, parce que cela prendrait trop de temps. Les problèmes agricoles ne diffèrent guère d'une région à l'autre du pays, parce que tous les cultivateurs, où qu'ils soient, ont besoin de crédit plus facilement accessible et tous bénéficient d'une demande plus grande de leurs produits et des avantages que comportent les mesures législatives visant les désastres éventuels. Tous, ils ont part aux avantages que peut rapporter une juste relation, au point de vue des prix, entre nos

[M. Nasserden.]

produits et ceux des autres industries. Je pense en particulier à l'industrie des céréales, à celle des pommes de terre et à l'industrie de la pêche, car ce sont les principales parmi celles qui nous préoccupent en ce moment.

Ces trois industries paraissent encore requérir des soins de la part du gouvernement, sur le plan de la législation, et j'engage le ministre du Commerce et les gens de son ministère à faire servir, à l'exposition de Bruxelles, du poisson et des frites de chez nous, à quoi il y aurait peut-être lieu d'ajouter, pour faire bonne mesure, une brioche au bon grain canadien. Une initiative de ce genre pourrait aider à susciter de l'intérêt envers les produits du Canada. Le ministre ferait peut-être bien de prendre note de cette idée, car je pourrai lui poser une question un de ces jours pour m'informer si l'on a effectivement servi ces choses à Bruxelles.

Quant à la question du crédit, je remarque que certains députés, surtout parmi les céécistes, ont soutenu que ce qu'il nous faut, c'est du crédit à échéance de quarante ans. Je signale à cet égard que d'autres travailleurs comptent prendre leur retraite au bout de vingt à vingt-cinq ans, et qu'entre-temps ils espèrent se constituer une pension pour rendre possible cette éventualité. Si l'on admet que d'autres groupes de travailleurs doivent pouvoir prendre leur retraite au bout de 20 ou 25 ans, je trouve un peu fort d'attendre des travailleurs de l'agriculture qu'ils peinent dans des conditions telles qu'elles les empêchent de rembourser l'hypothèque pesant sur leur ferme en moins de 40 ans. Après tout, les cultivateurs ont droit aux mêmes avantages que les autres. Je pense donc qu'une échéance de 25 ans serait assez longue pour une hypothèque agricole. Pourquoi voudrions-nous qu'à sa retraite le cultivateur transmette comme héritage à ses enfants une hypothèque de 15 ans?

J'aimerais également parler d'un fait qui pourrait se produire en agriculture; je ne pense pas que cela arrive au Canada, mais il faut penser à tout. Je pense qu'un jour, dans le cadre de l'organisation proposée, la Commission du prêt agricole canadien pourrait finir par acquérir la totalité de nos terres agricoles; or, quelle que soit la province où il demeure, je ne crois pas qu'un cultivateur se plaise à penser qu'un jour viendra où il ne pourra plus obtenir de terres autrement qu'à bail.

Le premier devoir de tout gouvernement est de mettre sur pied un programme national qui supprime les injustices comme celles qui pèsent de temps à autre sur certains secteurs de notre économie. Le second devoir est d'assurer une certaine aide aux secteurs